



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 2 janvier 2025

Objet : Question parlementaire n° 1684 du 18 décembre 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Contrôle de logements sociaux sans préavis ».

Madame la Ministre,

En date du 18 décembre 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du
Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max HAHN